

Projet de délibération

Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019

Finances n°2019-035 : Contribution communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association- Demande de l'Ecole privée de la Chamarette et de Saint-François.

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 15 février 2019, les Comités de gestion des écoles privées de la Chamarette et de Saint-François ont sollicité la contribution de la commune à leurs dépenses de fonctionnement, en fournissant la liste des élèves scolarisés dans leurs établissements et domiciliés à AMBILLY.

Les deux écoles accueillent actuellement pour l'année scolaire 39 élèves ambilliens selon la répartition suivante : 21 élèves à La Chamarette et 18 élèves à Saint-François, sachant qu'il est convenu d'allouer forfaitairement une participation par enfant d'un montant de 180.00 euros (selon la charte adoptée par Annemasse Agglo).

La commune d'AMBILLY, sollicitée chaque année n'avait pas ces dernières années souhaité donner une suite favorable à cette demande de participation financière.

La Commission Municipale des Finances réunie le 13 mai dernier a examiné la demande des écoles de la Chamarette et de Saint-François. Consciente que cette question fait débat au sein des élus du Conseil Municipal, elle a cependant souhaité soumettre cette demande à l'examen du Conseil Municipal.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal :

- **D'allouer** une contribution financière aux écoles de la Chamarette et de Saint-François à hauteur de 7020,00 euros répartis comme suit :
 - 3780,00 euros pour l'Ecole de la Chamarette
 - 3240,00 euros pour l'Ecole Saint-François
- **De dire** que les crédits seront inscrits au chapitre correspondant au budget de l'exercice en cours